news tank éducation & recherche

L'abonnement à News Tank Éducation & Recherche est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank Éducation & Recherche.

Alliances européennes : les propositions d'Alain Beretz pour « résoudre les tensions »

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°248723 - Publié le 19/04/2022 à 18:06

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 22/04/2022 à 09:12

Alain Beretz lors de la conférence, le 12/04/2022. - © News Tank

• Un « label universitaire européen correspondant à un minimum d'exigences européennes, mais sans financement », permettant d'avoir « une plus grande variété et un plus grand nombre d'universités » ;
• des « universités européennes telles que définies dans l'AAP (appel à propositions) actuel, mais il est absolument essentiel qu'il y ait une évolution incluant au même niveau le pilier R&I autant que le pilier éducation » ;
• et une « Initiative d'excellence européenne, dans la perspective d'avoir des champions du monde en Europe construits sur la coopération internationale ».

Tels sont les trois types d'universités européennes proposés par Alain Beretz, professeur émérite à l'Unistra (Université de Strasbourg) et président du Cost (Coopération européenne en science et technologie), pour résoudre « les tensions entre excellence et équilibre géographique, entre budgets disponibles et ambitions ».

Il s'exprime en introduction de la conférence « Les alliances d'universités européennes, des atouts pour les espaces européens de la recherche et de l'enseignement supérieur », organisée par l'Unistra et l'alliance Epicur (European partnership for an innovative campus unifying regions) dans le cadre de la PFUE (Présidence française de l'Union européenne), le 12/04/2022.

Il propose également de renforcer l'implication des États membres et suggère la mise en place d'une « gouvernance plus intégrée ».

« Deux niveaux [d'alliance] sont couverts », selon Vanessa Debiais-Sainton, cheffe de l'unité « Enseignement supérieur » à la DG EAC (Direction générale Education et culture) de la Commission européenne :
• le 2e au travers des appels Erasmus+ et Horizon Europe.
• et le 1er via un « Seal of excellence » annoncé dans la stratégie européenne pour les universités, présentée en jan-

vier 2022.

Par la suite, « lors de la préparation du prochain programme-cadre post-2027, nous analyserons bien sûr ce que nous pouvons faire de plus pour rassembler ces différentes sources pour l'éducation, la recherche, l'innovation et les sources nationales », ajoute-t-elle.

« Implication des États membres » et « gouvernance plus intégrée » : les deux autres propositions d'Alain Berezt

« Ma deuxième proposition concerne l'implication des États membres », ajoute Alain Beretz. Il précise :

- « Les universités européennes ne sont pas seulement un défi pour l'Europe ou pour Bruxelles, mais aussi pour les États membres. Et on ne peut pas attendre de Bruxelles qu'elle apporte toute la valeur ajoutée ou qu'elle supporte tous les coûts. Même si cela peut être une bonne chose, les universités européennes ne peuvent pas être le remède pour certains États qui ne construisent pas d'universités modernes ».
- « Il faut aussi mentionner toutes les responsabilités des États membres, le fait qu'ils accumulent beaucoup d'obstacles juridiques et administratifs qui entravent la construction des universités européennes ».
- « Enfin, je suggère que les États membres s'inspirent davantage de ce que l'Allemagne et la France ont fait en matière de financement complémentaire, en ayant mis sur la table la même somme d'argent que la Commission européenne ».

Un « cadre de coopération, similaire à l'Esfri qui existe pour les infrastructures de recherche »

C'est pourquoi il suggère d'avoir « une gouvernance plus intégrée » : « Comme vous le savez, les universités en Europe sont financées principalement par les États membres, mais ces derniers ne sont pas impliqués pour l'instant dans leur gouvernance stratégique. Je pense qu'il faut relancer la dynamique entre les États membres, et entre les États membres et la Commission sur cet aspect, en termes de suivi et de soutien aux universités européennes ».

Selon lui, « ces liens pourraient se faire dans une sorte de cadre de coopération, similaire à l'Esfri (European Strategy Forum on Research Infrastructures) qui existe pour les infrastructures de recherche ».

> *« Un tel forum rassemblerait les États membres et les alliances pour un dialogue stratégique et pour la coordination du financement. Le forum pourrait créer un fonds en partenariat entre la Commission européenne et les États membres. Chaque université européenne pourrait recevoir une dotation en capital de ce fonds, lui permettant de soutenir tous les domaines d'activité (éducation, recherche, innovation, service à la société). Et ce serait une approche beaucoup plus structurante que de se lancer dans différents appels européens avec des règles et des calendriers différents », estime-t-il.*

« Enfin, cela permettrait également aux alliances de se projeter sur le long terme, et nous savons que le long terme est essentiel pour viser la réussite de tout projet universitaire », ajoute-t-il.

Erasmus+, Horizon Europe : « Déjà une perspective de financement à long terme pour les universités européennes » (Vanessa Debiais-Sainton)

Pour Vanessa Debiais-Sainton, le premier niveau d'université européenne proposé par Alain Beretz est couvert par les appels existants. Elle précise que « la Commission a donc proposé d'augmenter le budget de cette initiative, avec 40 M€ pour quatre ans uniquement sur le volet éducation des alliances d'universités européennes, avec la possibilité de l'étendre. Ainsi, avec cet appel Erasmus+, nous fournissons un financement à ces alliances d'universités européennes jusqu'en 2028-2029, même pour les 24 prochains mois ».

S'y ajoute « un financement supplémentaire lorsqu'il s'agit de la dimension R&I avec Horizon Europe. Cela maintient déjà une perspective de financement à long terme pour ces universités européennes », estime-t-elle.

Un « Seal of excellence »

« Maintenant, nous avons entendu que toutes ne peuvent pas être financées, c'est un parcours compétitif », reconnaît-elle. C'est pourquoi la stratégie européenne pour les universités prévoit selon elle « un "Seal of excellence" qui correspond au type de label qu'a proposé [Alain Beretz], qui est le premier niveau. Et nous allons le piloter avec les nouvelles écoles universitaires européennes ».

Enfin, s'agissant d'« une perspective future quand il s'agit de réunir le financement national et le financement européen », Vanessa Debiais-Sainton déclare :

> *« La bonne nouvelle, c'est que 22 États membres fournissent déjà un soutien supplémentaire à partir de leur financement national par le biais de cette initiative, ce qui est assez unique. Cela n'a jamais été fait auparavant pour aucun appel, que ce soit Erasmus+ ou Horizon Europe. Nous pouvons donc déjà nous en réjouir. »*

« Bien sûr, aucun pays n'a le même processus de financement pour les universités. Bien sûr, il y a différents niveaux et différentes manières de financer ces universités européennes, ce qui est normal. Mais les ministres de tous les États membres ont eu un excellent débat la semaine dernière sur la manière de soutenir ces alliances. Il s'agit d'un grand progrès, mais il est évident que nous n'en sommes pas encore là », poursuit-elle.

« Nous avons entendu l'appel »

> *« Nous avons entendu l'appel, pas seulement d'Alain [Beretz]. Je pense que cela reflète également le souhait de nombreuses alliances d'universités européennes de se rassembler et d'aller au-delà des appels » et « c'est quelque chose que nous allons analyser », dit-elle.*

Toutefois, « je pense que nous devons d'abord analyser les résultats des universités européennes actuelles, nous en sommes encore au point de départ », ajoute-t-elle.

« Beaucoup d'alliances ont fait le choix d'impliquer et d'élargir leurs alliances » (Vanessa Debiais-Sainton)

Interrogée sur l'augmentation du nombre de partenaires dans les alliances et sa compatibilité avec la politique initiale d'excellence de l'initiative, Vanessa Debiais-Sainton répond :

« *Je n'opposerai pas l'excellence à l'inclusion. En fait, c'est la position de tous les ministres des États membres depuis la création de cette initiative. À ce jour, 5 % des établissements d'enseignement supérieur en Europe bénéficient de cette initiative. Nous avons 41 alliances d'universités européennes impliquant 284 établissements d'enseignement supérieur de toutes les parties de l'Europe, ce qui est assez unique pour un appel européen d'avoir des institutions du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest. C'est donc déjà un très bon résultat.*

Et nous avons annoncé l'objectif d'atteindre, d'ici à la mi-2024, 60 alliances impliquant environ 500 établissements d'enseignement supérieur, doublant ainsi, si vous voulez, le nombre d'établissements d'enseignement supérieur participants, ce qui représentera 10 %, de sorte que nous restons à la fois excellents et plus ouverts à un plus large éventail d'établissements d'enseignement supérieur. »

Pour réaliser ces 60 alliances d'universités européennes, « *nous avons lancé un appel l'année dernière, qui s'est clôturé le 22/03/2022, et nous lancerons un appel l'année prochaine et l'année suivante. Ce que nous voyons dans les propositions que nous avons reçues et qui sont en cours d'analyse, c'est que beaucoup d'alliances ont fait le choix d'impliquer et d'élargir leurs alliances, ce qui, je pense, correspond au souhait politique des ministres. C'est une bonne nouvelle parce que notre objectif est vraiment de susciter un sentiment d'appartenance européenne plus fort et de développer cette identité européenne. Mais cela n'a pas remis en cause l'excellence qui est délivrée au sein de ces alliances et je pense que c'est très important* », affirme-t-elle.

Collaboration, accessibilité, écosystèmes régionaux… des mesures pour développer les alliances d'universités européennes

Lors de la deuxième table-ronde de la conférence, intitulée « Les alliances d'universités européennes : nouveaux vecteurs de mobilité et de mise en réseau », les intervenants ont été interrogé sur « la meilleure mesure, selon eux, pour stimuler le développement ou résoudre les problèmes liés aux alliances » :

- Il faut « *encore plus de collaboration et encore plus d'échange d'informations* », selon Mateja Robič, membre de la division « enseignement supérieur » du ministère slovène de l'éducation, des sciences et des sports.
- « *Les États membres doivent vraiment mettre en œuvre les conditions du Conseil qu'ils ont adoptées la semaine dernière* », estime Vanessa Debiais-Sainton.
- « *Je souhaiterais voir un jour la création réelle d'une université transnationale faisant la création réelle d'euro-citoyens. Cela signifie donc une entité juridique, une politique de gestion des ressources humaines, une politique de gestion scientifique, une politique de formation dans son ensemble au niveau européen* », déclare Jean-Marc Ogier, président de La Rochelle Université et de l'Université Européenne EU-Conexus.
- « *Que le gouvernement, les parties prenantes s'engagent à créer une université européenne et à la considérer non seulement comme une question d'éducation mais aussi comme une question de développement durable de l'ensemble du pays et de l'Europe* », souhaite Bogumiła Kaniewska, rectrice de l'Université Adam-Mickiewicz de Poznań, membre du comité directeur de l'alliance Epicur.

- « *Résoudre les problèmes très pratiques qui existent actuellement en matière de mobilité ou d'échanges et faire en sorte que l'accessibilité crée une collaboration plus intense entre les régions ou les universités dans tous les autres aspects* », propose Nina Hol, étudiante à l'Université d'Amsterdam et membre du Student board de l'alliance Epicur.
- Enfin, Astrid Hannes, gestionnaire de projet à la European regions research and innovation network suggère aux alliance « *de*

maximiser le potentiel de leurs propres écosystèmes régionaux et de s'engager dans ce réseau ; et à cet égard, non seulement d'ouvrir des discussions au sein des alliances dans tous les domaines, mais aussi de mobiliser des fonds régionaux pour faire avancer les choses. Il faut alors parler non seulement aux Etats membres mais aussi aux autorités régionales. Pour cela, il faut les impliquer très tôt dans le processus parce que vous avez alors des ambassadeurs, et sinon vous avez des interlocuteurs ».

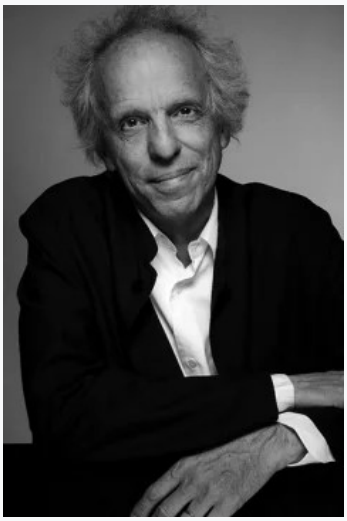

Alain Beretz

Président @ Cost

Président @ IEEPI

Professeur émérite @ Université de Strasbourg (Unistra)

Président @ Ksilink

Ambassadeur français du Plan S @ Coalition S

Parcours

Depuis juin 2021	**Cost** Président
Depuis octobre 2020	**IEEPI** Président
Depuis septembre 2020	Université de Strasbourg (Unistra) Professeur émérite
Depuis septembre 2019	**Ksilink** Président
Juillet 2019 - juillet 2020	**Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire (UMR 7104)** Directeur par intérim
Depuis juin 2019	Coalition S Ambassadeur français du Plan S
Août 2018 - septembre 2020	Premier Ministre - Hôtel de Matignon Chargé d'une mission sur les universités européennes
Novembre 2016 - août 2018	EPA Paris-Saclay Membre suppléant du CA
Octobre 2016 - août 2018	Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) Membre du CA
Septembre 2016 - août 2018	**MENESR, puis Mesri** Directeur général de la recherche et de l'innovation
Février 2015 - décembre 2018	**Conseil suisse d'accréditation des hautes écoles** Membre
Mai 2014 - mai 2016	Ligue européenne des universités de recherche (LERU) Président

Décembre 2008 - septembre 2016	Université de Strasbourg (Unistra) Président
Juin 2007 - décembre 2008	Université Louis Pasteur Président
Février 2001 - octobre 2006	Université Louis Pasteur Vice-président
1990 - août 2020	Université de Strasbourg (Unistra) Professeur de pharmacologie
1984 - 1990	Inserm Chargé de recherche
Septembre 1980 - septembre 1981	Weizmann Institute of Science Post doctorat

-

Fiche n° 3632, créée le 05/05/2014 à 09:00 - MàJ le 17/06/2021 à 17:59

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle :** « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »